Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 9 Rajab 1444
31 Janvier 2023

N° 13

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **220**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **220**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **221**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **226**
Homologation de résolutions **226**
Convocations **226**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **227**
Avis aux créanciers **237**
Convocations
Sociétés anonymes **238**
Divers
Avis au public **239**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Office du Commerce de la Tunisie **240**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société à constituer : la société communautaire régionale Ain Rabbaou

Type de la société : régional

L'adresse prescrite du siège social : Alhwamed Ain Rabaou Fayedh

Sujet de la société : le tourisme et l'agriculture

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt des statuts de la société auprès du Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid : 18 janvier 2023

Le champ juridique : le nombre d'actions qui seront souscrites et en échange contre celles-ci en numéraire, et le montant requis immédiatement : 200 actions en échange d'une valeur nominale de 100 dinars par action.

Conformément à ce qui est stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de la première partie du décret présidentiel n°15 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés civiles, et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification est faite à par l'intermédiaire d'un notaire instrumentant et l'ajout de nouvelles actions au capital de la société.

+ Appel à l'assemblée générale constitutive le 18 février 2023

La convocation en est faite par publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, outre l'affichage de cet avis au siège de la délégation et au siège de la commune.

Fondateur :

1. Ghanmi Abdelhamid, Souk jedid, 97173143

2. Aghar Gaith, Ain Rabbaou, 93640098

3. Issaoui Mjdi, Fayedh, 52503583

4. Hamdi Chefi, Ain Rabbaou, 97744022

5. Hamdi Med Sghair, Ain Rabbaou, 96883785

6. Hamdi Akram, Ain Rabbaou, 92347579.

2023R00219SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du Directeur Général

Société de Promotion Immobilière «EL MADINA»

S.A. au capital de 900.000 dinars

Siège social : 36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen- Cité Ennasr II - 2037 Ariana

Matricule fiscal : 024515C/A/M/000

Identifiant unique : 0024515C

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société de Promotion Immobilière El MADINA tenue le mercredi 28 décembre 2022 à 12 heures 45 minutes, au siège social de la Société sis au 36 Boulevard, Hédi Nouira - Résidence Ghassen - Ennasr II, enregistré le 6/01/2023, à la Recette des Finances El Menzah 6, sous le numéro 23700168, quittance n°3196 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 13/01/2023, il a été décidé ce qui suit :

Le renouvellement du mandat de Madame Nadia Soudani Aouni en qualité de Directeur Général de la SPI EL MADINA et ce, pour une durée de 3 ans à compter du 1er novembre 2022 avec tous les pouvoirs que la Loi lui attribue, tels que mentionnés dans le PV de la Réunion du Conseil d'Administration du 10 octobre 2019.

2023R00215SANB2

Société de l'environnement de la plantation et du Jardinage de Gafsa

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

RC : 1224454/C

Siège social : Immeuble Arbi Abboud rue Ali Belhouen Souk elfajr 2100 Gafsa

En vertu du PV du conseil d'administration réuni à titre exceptionnel 13 avril 2022 enregistré le 11 mai 2022 à la recette des finances de Gafsa sous le numéro 22802354 quittance n°M014745 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Gafsa le 30 décembre 2022 quittance : 2022P52911499, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Nader Khaldi en tant que directeur général de la société de l'environnement de la plantation et du jardinage de Gafsa.

- Conférer les pleins pouvoirs à Monsieur Nader Khaldi le Directeur Général de la Société de l'environnement de la plantation et du jardinage de Gafsa conformément au contrat constitutif de la société et à la législation en vigueur.

- Conférer tous pouvoirs au Directeur Général ou à son représentant pour procéder aux formalités de dépôt et de publicité conformément à la loi.

2023R00217SANB2

PHEBUS VOYAGES SA

Capital 100.000 dinars

Identifiant Unique : 0312178L

RC : B152572002

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 27/9/2002 enregistré à la recette des finances Rue du Sahel le 30/09/2002 sous n°02705638 Quittance M075380, Dont un

exemplaire du P.V et actes de cession ont été déposés au Tribunal de première instance de Tunis en date du 01/11/2002.

Il a été décidé :

- Nomination des compositions des membres du Conseil d'administration et approuver les budgets pour les années 1998-1999-2000.

- Nomination de M. Mohammed Al-Fateh Al-Farah en tant que commissaire aux comptes et modification de statut de la société.

2023R00227SANB2

Transformation de forme juridique de la société

Augmentation de capital social

Société «SONOBOIS»

C.A

Rte de Medjez El Beb Cité Bougatfa Il Sidi Hassine Séjoumi - Tunis

Identifiant unique : W0042756

Capital : 7107000 DT

Suivant acte sous seing privé en date du 7/11/2022 enregistré à la recette des finances de Sidi Hassin - Tunis le 22/11/2022 sous n°2250361 reçu n°M104579, déposé au registre national d'entreprise le 23/11/2022 sous numéro 2022141629. Il a été décidé à l'unanimité :

- Transformation juridique de la société d'une SARL à une société anonyme.

2023400198SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de parts sociales

Société SHOES CENTER

SARL au capital de 480 000DT

Soukra, Rue de l'UMA N°104

Matricule fiscal : 823636 JAM 000

Suivant contrat de cession des parts sociales du 2 octobre 2006 enregistré à la recette des finances rue de la Liberté Tunis quittance n°M009517, enregistrement n°06104569, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 6 décembre 2006 sous le n°D360703, les associés ont décidé la cession des parts sociales de Mr Morched Ben Amar au profit des Messieurs Sami Ben Amar et Ridha Ben Amar.

2023X00132SRLB2

SOCIETE VALORS SARL

Capital social : 8000 dinars

Siège social : 35 Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis

MF : 1226007Q

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 décembre 2022 et enregistré à la recette des finances de Charguia le 18 janvier 2023, sous le n°23500458, quittance n° M010927 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 23 janvier 2023 sous le numéro 202324534, il a été décidé de dissoudre la société VALORS SARL et nommer Monsieur Ben Ammar Mehrez titulaire de la CIN n°04781507 liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Les créanciers éventuels de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettres recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel à Monsieur Ben Ammar Mehrez à son siège au 06 rue 8208 cité El Khadra Tunis 1003.

2023400190SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société en cours de liquidation

CORIOLIS MEDIA SUARL

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 1.000 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

IU : 0984292Y

Suivant procès-verbal de la décision unilatérale du 12/1/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis - REAS, le 18/1/2023 sous Qn°M000620 Enrg n°23800302.)

L'associé unique prononce la clôture définitive de la Liquidation et donne quitus ferme, entier et définitif au Liquidateur et le décharge de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan de la clôture, du Rapport de la clôture et de la Déclaration de cessation d'activité, ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0984292Y sous dossier n°202323573 en date du 20/1/2023.

2023400202SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 19 janvier 2023 Quittance n° M004861 enregistrement n°23200217 la "SOCIETE AIDLI ET COMPAGNIE" au capital 20000 dinars dont le siège social est sis au n°2 rue Habib Dhaouadi 7000 Bizerte a vendu à Madame Karima MLAT demeurant : ICHBIKA KAIROUAN la totalité du fonds de commerce à l'adresse ci-dessus exploité pour la vente de pièces détachées auto.

Les oppositions seront reçues, dans les délais légaux chez Monsieur Tawfik Aidli demeurant sis au n°3 rue de la lanterne elghazala Ariana nord.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 24/01/2023.

2023T00088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de rue de paradis, Ariana, le 23/01/2023, enregistrement 23200713, quittance n°1127, la Sté MAYLIN. Dont I.U 1280289Y, ayant le siège social à l'avenue Fattouma Bourguiba, n°94, Soukra, Arina, a vendu à monsieur NAWFEL BEN RAYNA, de nationalité Tunisienne, demeurant au 40 rue d'Iraq, Soukra, Ariana, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'avenue Fattouma Bourguiba, n°94, Soukra, Ariana, destiné actuellement pour vente et fabrication des pâtisseries.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du rédacteur de contrat; maître Abdelhamid Ben Mosbah; 7 rue Fatma Fehria, Mutuelle-ville; Tunis dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal quotidien Achourouk du 26/1/2023.

2023T00093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P enregistré à la recette des finances cité Administrative Zaghouan, le 24/01/2023, sous le n°23200306, Quittance M06785, Mr Mohsen Ben Nasser, C.I.N n°00894786, RNE 0151564X, a vendu à Mr Marouene Ben Nasser, C.I.N n°00994463. La totalité du fonds de commerce lui appartenant exploité comme Café 1ère Catégorie avec ses éléments corporels et incorporels situé à Béni Darraj Wad Ermal Zaghouane. Toute opposition doit être déposée chez l'acheteur au siège du Café ci-dessus indiqué, dans les 20 jours à partir de la date de parution de l'avis de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée le 26 Janvier 2023 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2023R00220FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat en date du 6/10/2022 enregistré à la recette des finances de Gabès le 10/10/2022 quittance n°61228 enregistrement n°22206725 Chrifa Bent Bechir Ben Haj Houssine Ben Saleh Hchaichi titulaire de la CIN n°03280570 cité Etahrir - Bouchama - Gabès, Houda Bent Mabrouk Ben Mabrouk titulaire de la CIN n°05870685 avenue Habib Bjaoui Gabès, Soufiene Ben Mabrouk Ben Jelani Ben Mabrouk titulaire de la CIN n°05882395 Bouchama Gabès, Tawfik Ben Mabrouk Ben Mabrouk titulaire de la CIN n°05893780 Bouchama Gabès, Nadia Bent Mabrouk Ben Mabrouk titulaire de la CIN n°05921295 Bouchama Gabès, Amina Bent Mabrouk Ben Jelani Ben Mabrouk titulaire de la CIN n°13209653 Bouchama Gabès, Mohamed Amine Ben Mabrouk Ben Jelani Ben Mabrouk titulaire de la CIN n°05925937 Bouchama Gabès ont vendu le fonds de commerce situé à l'avenue Bechir Jaziri Gabès à Samir Ben Ezzedine Ben Agerbi Hzami titulaire de la CIN n°05846144 demeurant à cité Etahrir Bouchama Gabès.

Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien en date 14/10/2022.

2023R00222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Elyessminet le 18/01/2023 (quittance n°M0004494 ; enregistrement n°23200218) ; il appert que Makram Ben Salah Ben Tahar Ben Ahmed a vendu son fonds de commerce (Boucherie) sis à la Rue AL-ASMAII n°18 la Nouvelle Medina à Soumaya Bent Mohamed Ben Belgacem Sabri.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acquéreur à la rue Al-ghofrane n°9, cité des jardins la Nouvelle Médina et au siège du fonds de commerce vendu : Rue AL-ASMAII n°18 la Nouvelle Médina dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis est paru dans les journaux «La Presse et Echourouk» du 25/01/2023.

2023R00225FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation en date du 29/10/2022, enregistré à la recette des finances rue El Mahatta Tunis le 02/11/2022, sous le n°M068466, madame Malika Kastalli a fait donation à madame Synda Ben Khelil l'ensemble du fonds de commerce exploité dans le local sis au Km12, Soukra Ariana (MF438388/N).

Toute opposition devra être signifiée au cabinet de l'avocat rédacteur Maître Selima Ben Khelil, demeurant à la rue du Lac Léman, immeuble Regency, Bloc C, Premier étage, appartement 105, Les Berges du Lac Tunis, dans un délai de 20 jours à dater de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien datés du 26/01/2023.

2023R00229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé à Sousse le 28/12/2022, enregistré à la recette des finances Mohamed Maarouf Sousse le 13/01/2023 sous le n°23200188 quittance n°M004476, Hosni Abdallah a vendu à Houcine El Jamii, la totalité du fonds de commerce qui l'a acheté auparavant dénommé «DRUGSTORE et non inscrit au R.C, sise à la Rue Abdessleme Ennabli Sousse, et qui est exploité en commerce des fruits secs et ses dérivés, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T, à l'adresse du rédacteur de contrat maître Mansouri Oaussama ayant son cabinet à l'avenue commandant Bejaoui immeuble el Hafyéne Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 27/01/2023.

2023S00105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 13/01/2023, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 17/01/2023 sous n°23200358 quittance n°M07637, la société Méditerranéenne Eco Négoce-Man Sarl, Identifiant Unique n°0413468E, représentée par Mr Hatem Khalfallah, titulaire de la CIN n°02934006 a vendu et cédé à la société «G P ONE SHOP» société encours de création, représentée par Mme Sabrine Derbal, titulaire de la CIN n°13226273, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente et distribution en gros tous produits et article de filtration d'eau et accessoires avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route de Tunis n°283 Hammam Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 24/01/2023.

2023S00106FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié de donation établi par les deux notaires Hédi Bchir et son assesseur Mr Saiied Ben Aicha du 29/9/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 3/10/2022 quittance n°M058686. Mme Ilhem Allegue Pharmacienne de l'identifiant unique n°1028850Q Cité El Omrane Monastir, a donné au profit de son fils Mr Salim Skhiri titulaire de la C.I.N n°06941283 délivrée le 17/5/2021 la totalité du fonds de commerce sis à Cité El Omrane à Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant à une pharmacie.

Les oppositions se font entre les mains de donataire au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 27/01/2023.

2023S00108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 17/01/2023, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 24/01/2023 sous le numéro 23200341 quittance n°M005368 Wael Chouchane (CIN 09317291) a vendu à Mohamed Abdlemlak (CIN 12826557) tout le fonds de commerce exploité comme Alimentation Générale sis à la Rue Ahmed Tawfik Elmadani Kzama Garbiya Sousse. Cette vente sera publiée par l'un des journaux hebdomadaire.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile de l'acheteur rue Bir Boukataya Kalaa Kebira.

Cet avis est publié au journal Achourouk du 25/01/2023.

2023S00109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date le 30/12/2022 enregistré à la recette des finances de Bembla le 30/12/2022 sous le numéro 22201311 quittance n°M036122, Mr Taoufik Letaief, CIN n°04195321 demeurant au 35 rue Ibn Khaldoun Menzel Ennour, Monastir, a vendu à Mr Mohamed Slimen, CIN N°06772963, demeurant au n°22 rue 4001 cité Ezzouhour 2 Tunis, tout le fonds de commerce Café 1ère catégorie «Café Ezzitouna», sise à la rue de l'environnement Menzel Ennour Monastir.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur Mr Mohamed Slimen, demeurant au n°22 rue 4001 cité Ezzouhour 2 Tunis.

Publié dans le journal «le Quotidien» le 26/01/2023.

2023S00111FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Par acte sous seing privé du 19/01/2023 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 30/8/2021, quittance n°M005984; Mr Ali LAZAAR C.I.N n°06971853 a vendu à Mr Wadie IBRAHIM C.I.N n° 06886976 la totalité du fonds de commerce exploité en tant qu'épicerie sis à Cité R7 n°33 STAH JABEUR Monastir immatriculée au R.N.E. sous le n° V1680528.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce à l'adresse du fonds de commerce vendu.

Cet extrait a été publié au journal Le Quotidien en date du 28/01/2023.

2023S00112FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Par acte SSP, enregistré à la recette des finances de Monastir le 5/01/2023 sous n°23200123, Mr Fethi Benzarti et Mr Zied Mzali, ont vendu et cédé à Mr Imed Dghim, la totalité du fonds de commerce du local sis à l'Avenue Hédi Nouira Essouani Monastir. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 14/01/2023

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Imed Dghim à son adresse sise à l'Avenue Hédi Nouira Essouani Monastir.

2023S00113FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 28/12/2022 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 29/12/2022 sous le numéro 86022, volume 22202592.

Monsieur Touhami Nejji a cédé tout le fonds de commerce «fabrication et vente des meubles de forgeron», situé à la rue de Bechir Sfar 5020 Jemmel à Thami Ghassen.

Toutes les oppositions doivent être déclarées au lieu de fonds de commerce situé à la rue de Bechir Sfar 5020 Jemmel dans un délai de 20 jours dés la publication de cette annonce dans un journal quotidien.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal "Achourouk" daté le 14/01/2023.

2023S00114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 24/01/2023 et enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 25/01/2023 (quittance : 10529 - enregistrement : 23200605), la Sté COIN DOUCEUR (boulevard 14 Janvier route touristique Kanatoui Hammam Sousse - Identifiant unique : 1477157Z) a vendu le fonds de commerce (commerce de meubles) exploité dans le local sis au boulevard 14 Janvier route touristique Kanatoui Hammam Sousse au profit de Mr Sami Said (rue Danemark Hammam Sousse - CIN 02942907). Les oppositions seront faites entre les mains de Me AHMED SBOUI (M.F : 000/P/A/1010156J) à son cabinet situé à l'avenue Taher Sfar, Sousse et ce dans le délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 28/01/2023.

2023S00115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée le 28/12/2022 et enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax, le 29/12/2022 sous le n°22205499, reçu n°M144090, Mr Youssef Trabelsi, domicilié à la Route Saltniya km 6 rue Zitouna Sfax, a vendu à Mr Achraf Belkhir domicilié à Route Saltniya km7 Sfax, la totalité du fonds de commerce vendu et qui comporte la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et certains instruments, situé à route Magida Boulila n°120 Sfax et qui est exploité dans l'activité de vente nécessaire Chicha.

Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce exploité dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal «le Quotidien» du 27/01/2023.

2023X00127FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 13/01/2023 enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 16/01/2023 sous le n°23200051 Quittance n°M004358, monsieur Mohamed Koubaa a vendu à monsieur Allaaedine Belguith tout le fonds de commerce ayant pour objet le commerce de pain, de gâteaux et délices et dérivés sise à la route de Teniour km 5.5 Sfax avec tous les éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues au local de l'acheteur sis à la route Teniour km 5.5 Sfax, et ce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré aux journaux Echourouk et le Quotidien du 26/01/2023.

2023X00131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, signé signature légalisée le 16/12/2022, enregistré à la recette des finances Chargiua le 21/12/2022 (N° de quittance : 138936, n° d'enregistrement : 22210406, STE JOE'S PIZZA SARL identifiant unique 1287163P, élisant son domicile centre millenium route Marsa étage 2 bur 19 Sidi Daoued 2046 Marsa Tunis a vendu à la STE HALA DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE SARL identifiant unique 1659205A, siège social à l'avenue Mokhtar Ziadi Sakiet Ezzit Sfax la totalité du fonds de commerce à usage de restauration avec tous ses éléments incorporels, sis au 08 immeuble cercle des bureaux Centre Urbain Nord; avec un prix de 100.000,000 DT.

Les éventuelles oppositions, doivent à peine de nullité être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de Maître Hamadi Ghorbel à l'adresse de son bureau 7 rue Kalaa Khasba étage 2 app 6 ZI Saint Gobain Mégrine.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 25/1/2023.

2023400185FCCC2

Cession de bien commercial

Suivant acte sous seing privé en date du 26/11/2022 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 28/12/2022 quittance M084374 enregistrement n°22202820, Monsieur Monji Ferjani, sis à Tunis Identifiant fiscal n°204412Y, a donné le fonds de commerce à Monsieur Mokhtar Ferjani, CIN : 07307598, exploité dans le local sis au 37 Rue Halfaouine Tunis et ce en boucherie, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur Monsieur Mokhtar Ferjani au 37 Rue Halfaouine Tunis dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'insertion de la présente annonce au J.O.R.T.

Le présent avis est paru au journal "Echourouk" du 14/01/2023.

2023400186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé le 19/01/2023 par Maître Abid Syrine Avocate à la cour d'appel et enregistré à la recette des finances de Béni Khiar en date du 20/01/2023

sous le n°23200164, Quittance n°4388, le contrat de vente du fonds de commerce conclu entre les héritiers du Feu Maati Sabri qui sont : Mme Smat Samira, titulaire de la C.I.N n°03090888, demeurant à El Moula Gafsa, Mme Boularaoui Noura Hayet, titulaire du passeport n°157317791, demeurant à Betna Algérie, pour son compte et pour le compte de son fils mineur Yanis Maati, et Mme Jridi Najla, titulaire de la C.I.N n°06162029, demeurant à cité Bechawech Gafsa, pour le compte de ses deux filles mineures Miral Maati et Aram Maati, qui ont vendu à Mr Mohamed Khalifa, titulaire de la CIN n°08257763, demeurant à Mhersa sud Hbiret La Mehdia, un fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux situé à l'Av. de L'environnement Béni Khiar, qui a vocation de restaurant (fast-food).

Cet avis est déjà publié en date du 25/01/2023 au journal "La Presse".

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur Mohamed Khalifa, à l'adresse du fonds de commerce situé à l'Av. de L'environnement Béni Khiar dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2023400192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/10/2022 enregistré à la recette des finances de Boumhal le 17/01/2023 sous le n°23200171 quittance n°M005787, Mme kmar Bent Othmen Ben Abdelhakim Chawachi épouse Imed Ben Abdallah, demeurant au 65 rue Essafsaf lotissement Jelassi Boumhal Ben Arous a vendu et cédé à Mme Milana Victorvana Barnabova épouse Jamel Haj Amar, demeurant au 5 rue El Ghazali cité Essalem Boumhal Ben Arous la totalité du fonds de commerce exploité comme salon de thé sous la dénomination «TIME SQUARE» au local sis au magasin n°5 immeuble Dalia 2 rue de l'environnement Boumhal Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «la Presse» du 25/01/2023.

2023400201FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances de Bizerte en date du 19/01/2023 sous le n°23300450 quittance n°M006737 Mrs et Mmes Kais Ben Abdessalem Challouah, Anis Ben Abdessalem Challouah, Elyes Ben Abdessalem Challouah, Faouzia Bent Haj Hacen Trabelsi et Essia Bent Abdessalem Challouah louent à la Société Klaris Médical tout le fonds de commerce exploité pour vente matériel para médical sis au n°26 avenue Hassen Nouri Bizerte pour une durée de cinq ans (05) renouvelable débutant du 01/01/2023 au 31/12/2028.

Cette annonce est parue aux Journaux Le Quotidien et Echourouk du 22/01/2023.

2023T00091FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 18/01/2023 enregistré à la R.F de Sakiet Ezzite Sfax le 23/01/2023 quittance n°M007303 enregistrement n°23300221, Kammoun Kamel CIN 01069747 sis au 51 rue du premier juin Sakiet Ezzit Sfax identifiant unique n°0257581F a loué à Trabelssi Lotfi CIN 05241610 sis à la rue Mortiers n°1 Sakiet Eddayer Sfax le F.C qui est exploité menuiserie générale sis à la rue Moktar Azziedi Sakiet Ezzit Sfax.

Toute personne voulant former opposition durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à Kammoun Kamel à son adresse sus-indiquée où est déposé une copie légale du contrat de location.

Cet extrait est publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 26 Janvier 2023.

2023X00133FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances La Marsa - Tunis en date du 24/01/2023 sous le numéro 23300542 quittance n°M012733, la société «FASHIONISTA» s.a.r.l, titulaire de l'identifiant unique n°1367310C, représentée légalement par sa gérante Madame Nadia Ferchichi Epouse Eltaif, titulaire de la carte d'identité nationale n°10811713, loue tout le fonds de commerce, sis au n°A1, rue des Hafsides - La Marsa - Tunis, et exploité pour l'exercice de l'activité de «soins esthétiques», à la société «HAFSIDES BEAUTY» s.a.r.l en cours de constitution représentée par son gérant Monsieur Samir Trabelsi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07320798.

Les oppositions sont acceptées dans les délais prévus par la loi à l'adresse du fonds de commerce indiquée.

Cette annonce est parue aux Journaux la Presse et Elsahafa en date du 25/01/2023.

2023400183FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, signé signature légalisée le 21/12/2022, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 27/12/2022 (N° de quittance : M07395, n° d'enregistrement : 22306793, STE HALA DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE SARL identifiant unique 1659205A, siège social avenue Mokhtar Ziadi Sakiet Ezzit Sfax a loué à la SOCIETE YAICH FRERES DE RESTAURATION Sté en cours de constitution représentée par son gérant Wissem Yaich CIN n°05347908 ; la totalité du fonds de commerce à usage de fabrication et vente de pâtisseries, d'aliments et de snacks et en général de tout ce qui

concerne la restauration avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la route Teniour Km 3,5 Sfax et ce pour une durée de 3 ans renouvelable débutant le 1/1/2023 au 31/12/2026.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 25/1/2023.

2023400184FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 décembre 2022 enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 3 janvier 2023 sous le numéro 23800005 quittance numéro M000186, il a été approuvé la constitution du syndicat des copropriétaires de la Résidence Les Jasmins - Rue de la jeunesse - Cité Elghazela qui sera dirigé comme suit :

- Mr Wajih Baccari : Président

- Mr Slim Esstiti : Trésorier

- Mme Maissa Mlaiki : Secrétaire Générale.

2023T00087APSF1

Constitution de syndic pour le complexe résidentiel

«NOUIRA ESSID I»

à Cité SAHLOUL IV Sousse

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndic du complexe résidentiel «NOUIRA ESSID I» cité SAHLOUL IV Sousse qui a eu lieu au local du syndic en date du 30 octobre 2022, le procès-verbal de l'assemblée générale enregistré à la recette des finances Rue Elesteklel Sousse le 31 octobre 2022 sous le numéro 1853; quittance n°55153.

A précisé qu'après lecture et approbation des rapports moral et financier du syndic, a eu lieu l'élection du nouveau syndic comme suit :

Mr Souhaieb Echawech : Président

Mr Saned Mdimagh : Trésorier.

2023S00116APSF1

Avis

Le nom de l'association : LA TOUR GLORIEUSE

Son siège social : 42, Rue de la Menthe, cité Ezzouhour, Tunis 2052

Objectifs : Formation, encadrement et encouragement des jeunes, développement de leurs capacités physiques et techniques, et promotion de ceux-ci aux plus hauts niveaux sportifs et moraux avec Engagement à participer à diverses compétitions sportives encadrées par les fédérations participantes / spécialité : jeu d'échecs.

Ses membres :

Président : Mejri Issam / Vice-Président : Zantouti Mohsen / Secrétaire Général : Sghair Mourad / Secrétaire Générale Adjointe : Barouni Fathia / Trésorier : Ghozlani Hassen / Trésorier Adjoint : Guisa Monji / Membre : Khdim Mohamed / Membre : Boughalmi Mahrez / Membre : Chabir Asma.

2023400191APSF1

Homologation de résolutions

PV de l'assemblée générale

Du syndic de la Résidence des Vosges

Conformément au PV de l'assemblée générale du dimanche 23 octobre 2022 du Syndic de la résidence Les Vosges (El Menzeh 9C) et enregistré à la recette des finances (El Menzeh 9) le 10 Janvier 2023, quittance num 3287 et num d'enregistrement 23800102, Mr Mokhtar Bennari a été élu Président du Syndic et Mr Walid Elhadj a été élu Trésorier.

2023400194APSF2

Nouveau Bureau Exécutif du Syndicat National de l'Enseignement Privé

En vertu du procès-verbal du 28/8/2022, enregistré à la recette des dépenses de la Goulette, Tunis, sous le numéro : 22706274 en date du 7/9/2022 (quittance numéro : M118399)

Suite au congrès ordinaire électoral du syndicat national de l'enseignement privé (SNEP) organisé les 27 et 28 août 2022 à l'hôtel Sidi Bousaid Tunis, qui a terminé ses travaux par l'élection de son nouveau bureau exécutif :

- Président : Mohamed Sami

- Vice-président : Mustapha Harzali

- Secrétaire général : Samir Chaabane

- Trésorier : Sami Ben Salah

- Secrétaire général chargé de l'enseignement secondaire : Mbarek Arfaoui

- Secrétaire générale chargée de l'enseignement de base : Farah Ben Salah Hsairi

- Secrétaire général chargé des affaires administratives : Fethi Makni.

Membres :

- Mohsen Zidi

- Thameur Ben Slimane.

2023400200APSF2

Convocation

Convocation à l'assemblée générale élective

Mutuelle des agents et fonctionnaires titulaire de la municipalité de Tunis

Le mandataire de justice Aifa Badreddine informe tous les adhérents de la mutuelle des agents et fonctionnaires titulaire de la municipalité de Tunis :

Qu'en exécution de jugement en référe numéro 5593 annoncé par le tribunal de première instance de Tunis en date du 18/3/2019.

En vu de ce qui a été décidé par les parties et leurs représentants lors de la réunion datée du 28/12/2022.

Conformément à la décision de son honorable madame le juge administrateur en date du 13/01/2023.

Il a été décidé :

1. La date de l'assemblée générale élective : le mercredi quinze du mois mars de l'année deux mille vingt trois (15/3/2023)

2. L'horaire des élections

A partir de 11h du matin jusqu'à 16 heures de l'après-midi / le jour des élections et incluant la première élection ou même la deuxième.

3. Lieu : HOTEL CARTHAGE THALASSO - GAMMARTH

4. Les conditions des candidatures pour les postes électifs :

- Le candidat doit être adhérant dans la mutuelle depuis au moins deux ans

- Le candidat ne doit pas être membre d'un bureau exécutif d'une autre organisation ou association

- Le candidat ne doit être président ou membre du bureau exécutif des syndics municipaux

- Le candidat ne doit pas être membre du conseil d'administration de la mutuelle l'ancienne ou l'actuel.

5. A propos les listes des candidats :

Les candidatures au conseil d'administration de la mutuelle doivent être dans des listes composés de six personnes (6 membres) qui contiennent 2 candidats parmi les agents; 2 parmi les fonctionnaires; 2 parmi les cadres ou les cadres supérieurs. Chaque liste doit avoir un propre nom.

- Date d'ouverture de dépôt des candidatures : le mercredi 15 février 2023.

- Date de clôture des candidatures : le dimanche 5 mars 2023.

- Les dossiers de candidatures doivent être dans une enveloppe pli fermé composé d'une demande signée par tous les membres de la liste accompagnée d'une copie de leurs cartes d'identité nationales; copies de leurs fiches de paie, attestation sur l'honneur signée par chacun.

- Doivent être déposé dans le cabinet de l'administrateur judiciaire AIFA BAREDDINE par une lettre recommandée accusé de réception à l'adresse suivante : rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bur : B3.5, Montplaisir - Tunis. Le cachet de la poste fait foie.

- Toutes les enveloppes a pli fermées seront présentées au bureau du juge administrateur qui ouvrira les dites-enveloppes et identifiera les listes validées et les listes annulées à la présence de deux parties du conflit.

- Après la décision du juge administrateur les listes validées pour les élections seront publier dans la municipalité de Tunis portant le cachet et signature du président de l'amicale.

6. Important :

Chaque électeur doit :

- Etre accompagné de sa carte d'identité nationale et copie de sa fiche de paie pour exercer son droit de vote le jour des élections qui sera le 15/3/2023.

Son nom est mentionné dans la liste mise à jour par les services de la mutuelle le jour même.

A propos le quorum :

Si le quorum est atteint, c'est-à-dire 50 pour cent des 2300 adhérents, lors de l'ouverture des élections à midi a défaut un procès- verbal de constat sera rédiger en présence d'un huissier

Après un temps d'attente d'une heure qui sera accorder une deuxième séance d'élection sera lance sans que pour autant vérifier l'atteinte du quorum un procès-verbal de constat sera rédiger en présence d'un huissier, le dit huissier continueras sa présence et son constat même pour les travaux de tri et d'annonce de résultat.

Le droit d'objection :

Le droit d'objection ne peut être valable qu'en forme de contentieux publier devant les tribunaux compétents.

Les observateurs des élections :

3 observateurs seront nommés et seront hors les candidats et que leurs nomination sera par le président lors de la séance des élections

Enfin l'annonce légale pour les élections se fera au j.o.r.t et deux journaux l'une d'elle en arabe.

2023400196APSF3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40%

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal n°14161 Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : SAAD KRAIEM CIN 05702916 demeurant à l'Avenue Farhat Hached Midoun Djerba.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- jugement commercial n°2112 le 20/01/2020 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifié par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 24/5/2021 sous le n°5871.

2- Injonction n°5714 le 15/3/2016 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 5/12/2016 sous le n°6436.

3- Injonction n°5717 le 15/3/2016 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 5/12/2016 sous le n°6437.

5) Saisie exécutoire :

Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 26/9/2022 sous le n°18292 et inscrit au registre foncier le 27/10/2022 dépôt Médenine, vol 1, n°9522.

6) L'immeuble mis en vente :

Parts indivises égales à 2594 parts du total des parts égales à 6488 du titre foncier n°45437 Médenine situé à kahzroun Djerba Midoun gouvernorat de Médenine consistant en un terrain clôturé de superficie égale à 2594 m² et contenant une villa moderne, une piscine, des terrasses et des jardins.

7) Les hypothèques :

- Hypothèque d'un montant de 30.000.000dt sur les parts indivises égales à 2594 parts au profit de la BNA inscrite le 24/01/2017 vol 1 Médenine n°264.

- Saisie conservatoire sur les parts indivises égales à 2594 parts au profit de l'ATB pour le montant de 47.918.519dt inscrite le 19/4/2021 vol 1 Médenine n°3092.

8) Le prix de vente :

Le prix de la vente est fixé à 371.700.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

9) Le tribunal :

La vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 27 Février 2023 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur

2023T00089VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40%

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal n°14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Mohamed Fennani CIN 05072764 demeurant au rond point chiraa houmet souk Jerba.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381 A.

4) Titre exécutoire : injonction n°7989 le 17/3/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 24/3/2021 sous le n°5836.

5) Saisie exécution : Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 18/10/2022 sous le n°5836 et signifiée sous le n°5836 le 19/10/2022.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain situé à HACHAN délimité au sud dans une longueur de 9.70m par Khaled Fennani et dans une longueur de 5m et dans une largeur de 1.80m une entrée commune entre le débiteur et son frère, à l'est dans une longueur de 17m une entrée commune entre le débiteur et ses frères ensuite l'habitat de Ahmed Fennani et l'habitat de Chouchan, au nord dans une longueur de 13.10m une cour commune entre les héritiers de Hassan Fennani et l'habitat de Hassna et Aicha Fennani dans une longueur de 2 m l'ancien habitat et dans une longueur de 10.5m l'entrée Khaled Fenani.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 73.839.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 27 Février 2023 à 9 h du matin.

8) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2023T00090VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Qatar National Bank I.U W/014247 représenté par son président directeur général ayant son siège social à Cité des Sciences Tunis.

Partie poursuivie : 1/ Sté Essil Rent Car. R.C : 1454752/P dont le siège social à l'Av Hédi Wali Hammamet Nabeul (débiteur principal).

2/ Houssam Ghanam résident à Cité Nadhour Hammamet (caution hypothécaire).

L'avocat poursuivant : Maître Imed Boussabat sise au 65 Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis

L'immeuble saisi : Toutes les parts indivises revenants à la partie saisie dans le titre foncier n°598769 Nabeul dénommé «Samia 86» qui constitue le 108.75 parts de la totalité 435 parts (108.75/435) qui est égale à 108.75/435 m². Il s'agit d'un 1er étage d'un immeuble situé à l'autoroute Hammamet Bir Bouragba constitué d'une véranda, une salle, 2 pièces, cuisine qui ouvre sur l'escalier qui donne à la terrasse et une salle d'eau.

Hypothèque volontaire au profit de la BIAT de 10.000D

Hypothèque volontaire au profit de la BIAT de 20.000D

Hypothèque volontaire au profit de la QNB de 290.374.244D

Mise à prix : 173.307.000 D avec les frais et les honoraires taxés.

La date et lieu de vente : le Lundi 27/02/2023 à 9 H devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Grombalia.

Visite : Tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Imed Boussabat Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis n°65 ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia où est déposé le cahier des charges.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et de consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalables de Mr le gouverneur de la région.

Publiée au journal La Presse du 26/01/2023.

2023T00092VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de la créancière : L'Union Internationale des Banques, Société anonyme, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°2708Q.

Contre la partie saisie :

Monsieur Ibrahim Ben Mohamed Hamrouni, titulaire de la CIN n°03616706, demeurant au n°3 rue 42810 Essijoumi Tunis.

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377/G

Immeuble à vendre : La totalité des parts indivises soit 2000/1832130 (3 ha) de la propriété dénommée «Henchir laamel Henchir el kantra» objet du titre foncier 820 le Kef, consistant en un terrain agricole en forme rectangulaire clôturé par des cyprès planté de céréales, sis sur la route reliant el Dahmani au Sers passant par El Zouarine, limitrophe à la voie ferrée.

Mise à prix : le prix total des parts indivises a été évalué à (90.000, 000 DT) frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 27/02/2023 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Kef.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2023R00221VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Les poursuivants : Maher Hajji Belgacem, aide convoyeur demeurant à Gabès, Al Asaad Garsli, aide convoyeur demeurant à Al Hamma, Gabès, Adnen Swiai, aide chauffeur demeurant à Gabès Mohamed Al Fath Nacer, aide agent de bureau demeurant à Gabès, Adel Aldebchi, aide chauffeur demeurant à Gabès, Mohamed Ben Mohamed Gasmi, aide chauffeur demeurant à Mareth Gabès, Galel Alnageh, aide chauffeur demeurant à Mareth Gabès, Zeyad Saaidi, aide chauffeur demeurant à kaser Alhamma Gabès, Zakarea Mansour, aide chauffeur demeurant à Alhamma Gabès, Alkmousi Alasadi, aide chauffeur demeurant Chenini Gabès, Yahmed Alhchaychi, aide main d'œuvre demeurant à Gabès, Rached Altrabelsi, aide électricien demeurant à Gabès, Abd Almonder Almatwi, mécanicien demeurant à Gabès, Najib Radwani, aide convoyeur, al Bachir Adewni, chauffeur demeurant à al hamma, Ali Khaledi chauffeur, demeurant à Alhemma, Aladi Alasaadi, aide chauffeur demeurant à Chenini Gabès, Mounir Alfasi, chauffeur demeurant Alhamma, Mohamed Rjab, chauffeur demeurant à Gabès, Lotfi Dahri, chauffeur, demeurant à Gabès, Mohsen Glis, chauffeur demeurant à Gabès, Amar Altaybi, chauffeur demeurant à Médenine, Abdallah Algiloufi, chauffeur demeurant à al Hamma, Ali Alhaj Belgacem, Chauffeur demeurant à Gabès, Almansour Rjab, chauffeur demeurant à Gabès, Ali Msilini, chauffeur demeurant à Gabès.

Elisant tous domicile au bureau de leur représentant maître Moktar Souidi, avocat rue Emro el Kays Gabès.

Partie saisie : Société de transport de marchandises sotramasud au nom de son représentant légal société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce numéro B110761996 Gabès son siège social à route de Tunis Km 5 Bouchema Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Moktar Souidi, avocat rue emro el kays Gabès.

L'immeuble mis en vente : L'immeuble immatriculé au registre foncier sous le numéro 12468 Gabès sous le nom de Sassi TV; situé à Ghannouch Ouest délégation Ghannouch l'immatriculation est établie suivant le décret loi numéro 6413 daté du 20 février 1994 sur demande numéro 6506 daté du 23/4/1990 et l'arrêt du Tribunal immobilier de Gabès du 10/6/1999 référence de l'immatriculation dépôt Gabès - Registre n°19 - sous n°495/1 daté du 3/4/2001, composé de lot n°52 et lot n°54 du plan de Ghannouch; couvrant une superficie de 8357 m² clôturée dont 150 m² de bâtiments bureautique à deux étages, un entrepôt couvert de 863 m² et un deuxième de superficie de 1495 m².

Mise à prix : Un million six cents treize mille neuf cent quatre-vingt-dix dinars (1.613.990.000 DT) frais de poursuite en sus.

L'adjudication : Aura lieu le lundi six mars deux mille vingt trois (6/3/2023) à neuf heures du matin à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Gabès.

Il est possible de visiter l'immeuble sur les lieux toutes la semaine de 8h à 18h pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe du Tribunal de première instance de Gabès ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant, Maître Moktar Souidi, avocat rue Emro El Kays Gabès.

2023R00223VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de maître Mohamed Triki

Avocat à la cour de cassation

23 Avenue des Etats Unis d'Amérique 4ème étage Tunis

Tél/Fax : 71 794 131

Créancier saisissant : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances S.A en la personne de son représentant légal, dont le siège social est sis au 52 avenue Habib Bourguiba immeuble STB Africa 2ème étage Tunis identifiant unique n°0719413J, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Houcine Ben Mabrouk El-Omri, en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la débitrice principale la société Orégon Maine Tunisie, demeurant au 3 rue el Basra Ksar Said (Tunis).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Triki avocat près la cour de cassation, ayant son étude au 23 avenue des Etats-Unis d'Amérique 4ème étage Le Belvédère 1002 Tunis, M.F n°373168W.

Immeuble mis en vente : L'immeuble objet du titre foncier n°132789 Tunis dénommé "Ardh Slim" sis au nord-ouest de la mosquée du Bardo au bord de la route n°8 reliant Tunis à Bizerte et plus précisément au 3 rue El Basra Ksar Said (Tunis), consistant en un terrain d'une surface de 414 m² sur lequel est édifiée une villa à usage d'habitation composée d'un sous-sol, un rez-de-chaussée, et un 1er étage. Le sous-sol couvrant 47m² comporte un dépôt de meuble avec un local pour la chaudière. Le rez-de-chaussée d'une surface de 122 m² environ est composé d'une véranda menant à un hall, un salon, un couloir, un WC, une salle de séjour et une cuisine ouvrant sur un séchoir. Ledit rez-de-chaussée a comme accessoire un garage couvrant 44 m² environ dont l'entrée ouvre sur la rue El Basra. Et le 1er étage d'une surface de 104 m² environ, est composé d'un balcon, une salle de bain, une chambre ouvrant sur un balcon, un couloir menant à une salle de bain et un WC, une chambre puis une deuxième chambre.

Mise à prix : Six cent vingt et un mille quatre cent neuf Dinars (621.409,000 Dinars) outre les frais de poursuite et les honoraires d'avocat taxés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis, le mardi 7 mars 2023 à partir de 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble : L'immeuble à vendre peut-être visité et constaté tous les jours de la semaine.

Observations : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur de Tunis.

Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis, ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023R00224VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71 297 117/20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Société La Marjaria en la personne de son représentant légale (débitrice principale), S.A.R.L, immatriculée au Registre de Commerce sous le n°B146691997, son siège social rue Abu-Dhabi résidence Janet Hammamet, 2- Mr Othmen Boulakmin, résident au n°21 cité Taamir Bni Khaled, titulaire de CIN n°01767054 (caution réelle solidaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain n°B32 d'une superficie de 5438 mm objet du titre foncier n°628502 Nabeul dénommé "Rebha 156" sis à Bni Khalled, le terrain contient des figuiers et des agrumes, des grenadiers, le terrain est entouré par le nord par des colonnes en ciment et du coté de l'est par une clôture, le terrain est lié de l'ouest par une route amenant à la rue de la république, le terrain est délimité du nord par la parcelle n°B44, du sud par la parcelle n°B38 et la parcelle B41, de l'est par une rue et de l'ouest, par une rue objet du titre foncier 12098 Nabeul.

Mise à prix : (766 .758 .000) d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 27/02/2023 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2023R00228VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 27/02/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente des biens Immeubles ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : La société Farah Distribution "SOFADIS" SARL, Matricule Fiscal 0891472 L, adresse 76 Narjess 2 EL Kantaoui - Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire solidaire propriétaire des titres mis en vente :

Kamel Ben Hadj Salah Ben Bannour Farhat, demeurant au 76 Narjess 2 EL Kantaoui - Sousse, CIN n°03938980.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les biens immobiliers mis en vente :

1/ Le TF 137195 Sousse relatif à la propriété nommée «KAMEL» composée de la parcelle 436, d'une superficie totale de 793 m², situé à Hammam Sousse, gouvernorat de Sousse revenant à Kamel Farhat dont les droits sont inscrits à Sousse le 8/4/2011, volume 588, n°345. Il s'agit selon l'expertise d'une résidence à trois étages style Américain bâtie sur la parcelle 76 du lotissement Narjess 2 Kantaoui, situé à la rue du golfe.

La résidence se compose de : - un sous-sol à trois parties : un garage à l'entrée, un espace de jeux à gauche et un couloir et escaliers menant au rez-de-chaussée.

- Un rez-de-chaussée d'où l'entrée de la résidence, comprenant un hall avec escaliers internes, un salon, une salle à manger, un bureau, une cuisine et une salle d'eau.

- Un 1er étage composé de 4 chambres à coucher, une salle de bain, des couloirs menant aux chambres avec 2 balcons La résidence est limitée à l'est et l'ouest par la rue du golfe au nord Raouf Ghadab et au sud Moncef Marzouki.

2/ 1050 parts indivises dans le TF 38223 Sousse divisé en 3724 parts, d'une superficie totale de 3724 m² composé de la parcelle 535, relative à la propriété dénommée «HMADA KBIRA36» situé à Hmada Kbira de Hammam Sousse. Les parts sont la propriété de Kamel Farhat dont les droits sont inscrits à Sousse le 10/8/2010, volume 558 n°374. Il s'agit selon l'expertise d'un terrain planté d'oliviers couvert par le plan d'aménagement de la municipalité d'Hammam Sousse. Il est limité au nord par les parcelles 536-538-539-540-541, à l'est et l'ouest 1 passage agricole, et au sud la parcelle 534.

Mise à prix :

1/ Titre n°137195 Sousse : Un million cinq cent cinquante quatre mille huit cent trente dinars (1.554.830,000 DT).

2/ Les parts indivises dans le Titre n°38223 Sousse : Cinq cent vingt cinq mille dinars (525.000,000 DT).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse2 situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S00102VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 27/02/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente des biens Immeubles ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : La société Tunisienne de Fabrication de Ouate et Dérivés "SOTUFOD" SARL, Matricule Fiscal 0020088M, adresse route Kalaa Séghira Km 4.5 (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire solidaire propriétaire du titre mis en vente :

Monsieur Ridha Ben Mustapha Ben Mohamed ROUATBI, demeurant à la rue El KHAWAREZMI n°10- Bouhcina Sousse, CIN N° 02874721.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les biens immobiliers mis en vente :

1/ Le TF 152421 Sousse dénommé «ROUATBI» composé de la parcelle n°2 d'une superficie de 1137m² situé à cité elmanezeh Kalaa Sghira gouvernorat de Sousse, les droits du propriétaire SOTUFOD sont inscrits à Sousse le 19/02/2014 volume 10 n°08. Il s'agit selon l'expertise d'un terrain nu et clôturé ouvrant sur la voie publique à l'ouest et se situant dans la zone régie par le plan d'aménagement de la municipalité de Kalaa Sghira.

2/ Le TF 147414 Sousse dénommé « HAMMAM MAAROUF 02» composé de la parcelle 02, d'une superficie totale de 2018 m², situé à cité Elmanazeh Kalaa Sghira gouvernorat de Sousse. Les droits du propriétaire caution réelle Ridha Rouatbi sont inscrits le 31/10/2012 volume 38/2012 n°704. Il s'agit selon l'expertise d'un terrain en face du TF 152421 sousse coté Est de la voie publique d'où l'entrée. Une usine pour fabrication

des couvertures et draps et autres est édifiée sur le dit terrain. Elle comprend une administration dont le toit est en béton armé quatre bureaux, une salle d'eau, deux dépôts, un local pour gardien à coté de l'entrée. La superficie du bâtiment est de 852 m².

Mise à prix :

1/ Titre n°152421 Sousse : Trois cent quatre vingt dix sept neuf cent cinquante dinars (397.950,000 DT).

2/ Titre n°147414 Sousse : Un million quatre cent quatre vingt sept mille six cent cinquante dinars (1.487.650,000 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S00103VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 27/02/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente des biens Immeubles ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : Monsieur M'hamed ben Bechir Ben Ali Knani, demeurant à la rue Habib Thameur Kalaa Sghira, CIN n°02847468.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les parts indivises mises en vente :

La totalité des 7085,441 parts indivises dans le titre foncier 16600 Sousse d'une superficie totale de 68860 m² composée des parcelles 386-387, situé à Zaarna Ouest délégation Kalaa Kbira gouvernorat de Sousse. Les parts concernées sont inscrites au titre foncier 16600 Sousse le 19/02/2014 volume 9 n°46. La partie exploitée par le débiteur saisi selon ses parts indivises, consiste en un terrain indépendant du reste des constructions bâties sur la parcelle A387, clôturée et à caractère agricole coté Ouest et nu côté Ouest, contenant un complexe résidentiel.

La partie agricole contient des vieux oliviers, des grenadiers et des amandiers, équipée d'un système d'irrigation.

La partie bâtie contient un complexe résidentiel clôturé, composé d'une petite maison à trois tours avec un rez-de-chaussée, un premier étage achevé et un deuxième étage non achevé. Cette partie contient aussi, un complexe de services avec une buvette, une piscine équipée, une construction à deux étages coté arrière. Les parts saisies sont limitées au nord par la parcelle A383, Est un passage agricole, sud la parcelle A387, Ouest parcelle A382.

Mise à prix : Un million quatre cent dix sept mille quatre cent vingt six dinars et 460 millimes (1.417.426,460 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S00104VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques après réduction de 40%

Maître Chafik Jamoussi

Début route Gremda immeuble Ribat el Medina

3ème étage apt 312 Bab Jebli Sfax

Tél : 70.032.100

Créancier saisissant :

Union Internationale Bancaire "UIB" Société Anonyme R.C. Q002708 domiciliée à la Société Internationale de Recouvrement des Créances "IRC" sise au 19 rue Mustapha Abdessalem el Menzah 5 Ariana Tunis.

Partie saisie :

Hsan Ben Mohamed Eleuchi demeurant au 229 Sfax el-jadida 3027 et route de Matar km 9 el-hajeb Sfax.

Avocat poursuivant:

Maître Chafik Jamoussi sis au début route Gremda immeuble Ribat el-Medina 3ème étage apt 312 Bab jebli Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

L'ensemble d'un terrain de forme rectangulaire clôturé de 3 façades : NORD, OUEST et EST; D'une superficie globale de 763 mètres carrés (54,5m*14m).

Les limites du terrain sont : du NORD : EL-SAYAR ; de L'OUEST: EL-JELASSI ; de l'EST: titre foncier n° 52392 Sfax qui a été auparavant la propriété de HSAN et HSIN el-EUCHI, mais actuellement la propriété de HSAN et TAHA el-EUCHI ; et du SUD : un propriétaire. Le terrain est sans entrée, et pour y accéder, il faut passer par les voisins du côté EST. Le terrain est situé dans une zone urbaine moyenne et il est proche de l'électricité de la STEG et l'eau de la SONEDE.

Mise à prix :

Quatorze mille deux cents dinars (14200.000 Dinars). Frais en sus après la réduction du prix de 40%.

Date et lieu de la vente :

Mercredi 8 mars 2023 à 9 heures du matin à la «chambre des criées» du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la rue Ahmed Aloulou Sfax.

Visite du local :

Elle peut s'effectuer chaque jour mais au cours des heures du travail.

Conditions de participation :

Pour participer à l'enchère, il faut cautionner un tiers (1/3) de la mise à prix, ou présenter un chèque certifié.

Enfin, et pour plus d'informations, consultez le cahier des charges, soit au tribunal de première instance Sfax2, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2023X00123VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Matricule fiscal : 000PA580954W

Créancier saisissant :

Banque Tuniso Libyenne, Société anonyme, dont le siège social est à l'Av. de la Terre Centre Urbain Nord Lot n°E12 Tunis, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B197871996, matricule fiscal et identifiant unique au RNE 033272D/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1/ Toufik Ben Ahmed Hchicha, gérant de société, titulaire de la CIN n°02654951, domicilié à l'av Habib Bourguiba n°150 Sakiet Ezzit Sfax et à la route de Tunis km 5 Sfax (propriétaire)

2/ Chokri Ben Abderrazek Dhraoui, employé à l'étranger, titulaire de la CIN n°03363904, domicilié à Ezzarat Mareth Gabès et à son domicile élu chez son avocat Taheur Ghorb domicilié à 01 Av Toulouze Gabès et à son domicile élu chez son avocat Taheur Ghorb auprès de la société Golf Consulting domiciliée à l'immeuble Hajer 1er étage Av Lac Victoria les Berges du Lac Tunis (propriétaire).

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

L'immeuble objet du titre foncier n°91550 Sfax dénommé «KMAR» consistant en un terrain clôturé sauf du coté Sud Est situé à la route de Tunis Km 16 Sidi Salah Sfax à gauche dans le sens vers Sfax. De 5528 m² et c'est le terrain objet du titre foncier n°91550 Sfax dénommé «KMAR» sur lequel est édifié les constructions suivantes :

- Une administration de 2 étages d'une surface de 487 m² dont la construction n'est pas complète détaillée comme suit : * Le RDC contient une réception vaste contenant des bureaux et un escalier donnant à l'étage et un couloir contenant 3 bureaux, un hall et une toilette. Un étage comportant une vaste salle de réunion et 2 bureaux, une kitchenette et une toilette, le tout en béton armé avec staff, la terre en parterre. Les 2 étages sans portes intérieures.

- L'usine de 766,50 m². Son toit est de avec des toilettes et un vestiaire pour les employés et une «sedda» de 126 m². Avec du staff le sol en parterre et des escaliers en fer. Le magasin de 45,50 m² le toit en béton armé et le sol en ciment. Un dépôt de 620,50 m² son toit en charpente métallique le sol en ciment. Un espace de 90 m² le toit en béton armé sans porte ni fenêtre comportant un puits.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à un million deux cent cinquante milles dinars (1.250.000, 000d) sans les frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi six mars l'année deux mille vingt trois (6/3/2023) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax1 sis à la rue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à l'Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2023X00128VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière après modification du cahier des charges

D'après le jugement rendu par le tribunal de première instance de Sfax sous N°65720 le 6/1/2023

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : La société Al Anwar (débitrice hypothécaire), société à responsabilité limitée représentée par son gérant Nejia El Hidri inscrite au registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1459609E dont le siège social est situé à Sfax Route d'el Mahdia Km9, Avenue Errached 3011 Sakiet Eddayer son domicile à l'étude de son Avocat à la cassation Maître Foued Elleuch sis à la Rue Abou El Kacem Echchebi Immeuble Rex Palace 5ème étage bureau n°503 Sfax selon pv domicile fait par huissier Bilel Kallel sous n°14206 le 29/11/2021.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°83057- le 3/1/2022 et inscrit au titre Foncier n°143918 Sfax le 27/01/2022 vol Sfax 2022/2 sous N°352 sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier représenté par une parcelle du terrain sise à la Route de Mahdia Km9 Avenue Errached Sfax objet de titre foncier n°143918 Sfax nommé *El Hana* de superficie de 1569 m² inscrite au registre de conservation foncière au titre foncier n°143918 Sfax le 26/9/2019 vol 2019/3 sous n°6240 selon demande enregistrement adopté par le tribunal immobilier sous n°27135 le 3/7/2019. Cette parcelle du terrain en existe une construction représentée par une salle des fêtes ainsi que d'autres suites y reliées et autres suites extérieures.

- A l'ouest entrée de la salle des fêtes où se trouve le groupe sanitaire composé de 3 éléments et au sud se trouve cage d'escaliers qui mène à l'étage.

* A gauche se trouve 2 groupes sanitaires et espace ouvert qui se compose de 2 chambres ouvertes pour préparation des gâteaux et boissons réservés pour équipes serviteurs.

* A l'extrémité de la salle du coté est existe un endroit réservé pour les mariés et un endroit réservé pour les musiciens et à coté sud-est se trouve une chambre et groupe sanitaire et à coté est-nord existe aussi une chambre et groupe sanitaire.

- A l'extérieur de la salle existe autres suites techniques au coin sud est de la propriété et au coin est nord.

- A l'étage du coté ouest se trouve mezanine réservée pour les invités placée à l'endroit dessus au rdc. La superficie totale : du rdc 584.27 m² et mezanine : 208.67 m².

- La superficie des suites reliants à la salle des têtes :

* Chambre et groupe sanitaire au coin sud-est de superficie de 21.27 m².

* Chambre et groupe sanitaire au coin est-nord de superficie de 21.51 m².

- La superficie des suites extérieures de la salle des fêtes :

* Construction sous forme local technique au coin sud-est de superficie de 8.62 m² et construction sous forme locaux techniques au coin est -nord de superficie totale de 27.02 m².

* L'espace extérieur de la salle des fêtes est carrelé pavé cimenté du coté est et nord et endroit important du coté ouest et la surface carrelée est de 734 m².

A la propriété se trouve aussi clôture du coté est nord et groupe électrogène et la salle est équipée par 2 climatiseurs de puissance (48.000 B.T.U) et 10 climatiseurs de puissance (60.000 B.T.U)

Les limites de la propriété : du Sud Essia et Naima Abid, du nord Abid, de l'est Essia et Naima Abid et de l'ouest Avenue Errached (pavé) de largeur de 20 m.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant de 985.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 26/9/2019 vol 03/2019 sous N°6241 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant de 325.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 26/9/2019 Vol 03/2019 sous N°6242 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant de 119.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 13/12/2019 Vol 2/2019 sous N°3729 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant de 1.310.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 13/12/2019 vol 2/2019 sous N°3730 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant de 156.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 18/12/2019 vol 2/2019 sous N°3785 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrite le 27/01/2022 (vol Sfax 2/2022 sous N°352) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixé à un million neuf cent trente milles Dinars (1.930.000.000D) terre et construction et équipement après modification du cahier des charges concernant le prix et la créance d'après le jugement rendu par le tribunal de première instance de Sfax sous n°65720 le 6/1/2023 et suite de l'expertise effectuée par l'expert Ilyes Medhioub ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi 27 février 2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 643.333.333 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2023X00129VEPA1

Vente d'un immeuble Maître

Maître Djemal Abdessalem

Avocat à la cour de cassation Complexe Sfax 2000 Bur n°16 Sfax

Tél : 74 404 778

Le saisissant : BAKLOUTI Mohamed, CIN n°01061907, Route de teniour km 8 Sfax.

Le saisi : MESSAOUDI Abdelkrim, CIN n°02043614, Route d'Elain km 5,5 Sfax.

L'immeuble saisi : un demi de la parcelle du terrain sise à la route d'Elain km 5 impasse 4 chemin Sfax, il concerne un terrain de terre bâti d'une surface de 610 mètres carrés (le bâtiment 232 mètres carrés) .

Ses frontières : Du Sud MESSAOUDI Abdelkrim et entrée de 4 mètres, de l'Est FETOUI Nejia, du Nord rentrée pour les tiers, et de l'Ouest CHAABEN.

Ses mesures : Du coin Sud Est vers l'Ouest 20 ,50 m, vers le Nord 30,00 m, vers l'Est 22,50 m, vers le Sud 26,75 m.

La mise à prix : Cent quarante Huit Milles Dinars (148.000.D000) détaillé comme suit :

- 610 m² X 240 D000 = 146.400.D000 pour le terrain

- 105.840 D000 pour la villa + 32.000.D000 pour le studio = 137.840.D000 pour le bâtiment

- 11.800 D000 pour la clôture.

La date et l'heure de l'adjudication : La vente aura lieu au tribunal de première instance de Sfax2. Chambre des ventes immobilières le Mercredi vingt deux février deux milles vingt trois (22/02/2023) à huit heures et demi du matin et après.

Remarque : La visite de l'immeuble saisi est possible tous les jours pendant les heures de travail administratif; pour plus d'informations veuillez contacter l'avocat poursuivant précité ou au greffe du tribunal de première instance pendant les heures indiquées.

2023X00135VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Chedly Mohamed

Avocat prés la cour de cassation

Rue du Lac Mâlaren - Résidence Tej Bouhaira les Berges du Lac Tunis

Tél/Fax : 71860264

Mobile : 98934584

MF : N°923919Z/A/P/000

Créancière saisissante :

La Société INTERMETAL, société anonyme SA, immatriculée au registre de commerce n°B138451997 et son numéro d'identification unique 0296412F, au capital de 50 millions de dinars, en sa qualité de créancier hypothécaire et dont le siège social sis à la zone pétrolière Radés Ben Arous, en la personne de son représentant son avocat, et son siège légalement choisi à cet égard, et les démarches qui peuvent en découler depuis le cabinet de son avocat, maître Chedly Mohamed, avocat à la cassation, sis à la rue du Lac Mâlaren - la résidence du Taj Al-Bouhaira, bloc d'Emeraude - au premier étage, appartement numéro 3, les Berges du Lac I, Tunis 1053, propriétaire d'un identifiant unique 923919Z.

Débitrice saisie :

Ammar Ben Elzahi Ben Elkilani Ayyari, titulaire de la CIN n° 00657207 en date du 8/8/2008, sa profession est marchand de matériaux de construction, demeurant au n°4 rue Tantaoui cité 18 janvier cité Tadhamon Ariana, (en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire) de la «Société Ayari et Fils» en la personne de son représentant légal, une société SARL avec un numéro d'identification unique(RNE) n°507222B, dont le siège social est au n°68, rue 1419, cité Tadhamon Ariana.

L'avocat poursuivant :

Maître Chedly Mohamed, avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Lac Mâlaren - la résidence du Taj Al-Bouhaira, bloc d'Emeraude - au premier étage, appartement numéro 3, les Berges du Lac I, Tunis 1053, propriétaire d'un identifiant unique 923919Z.

Désignation du bien saisi et mis à la vente :

Le bien immobilier dénommé "Dar Essaada" (objet du titre foncier n°57697 Ariana) est situé au n°4 rue Tantaoui cité 18 janvier cité Tadhamon Ariana.

Ce bien immobilier est d'une superficie de 402 mètres carrés situé au n°4 rue Tantaoui cité 18 janvier cité Tadhamon Ariana et dont ses frontières sont : au nord : propriété d'autrui, au sud : rue Ali Al-Tantawi, à l'est : propriété d'autrui et à l'ouest : propriété d'autrui.

Constructions :

Le bien immobilier objet de la vente contient une cour d'entrée principale de 62 mètres carrés et deux bâtiments identifiés comme suit :

Le premier bâtiment est situé à droite de l'entrée principale et contient :

- Rez-de-chaussée : sa superficie est de 161 mètres carrés, il contient une boutique et un appartement composé d'un séjour, trois chambres, un hall de réception, une cuisine, une salle de douche, et un hall.

- Premier étage supérieur : sa superficie est de 151 mètres carrés, il contient un appartement composé d'un séjour, de trois chambres, d'une cuisine, d'une salle de douche et d'un hall.

- Un deuxième étage supérieur partiel : sa superficie est de 36 mètres carrés, il contient une pièce et un toit. Le deuxième bâtiment est situé à gauche de l'entrée principale et contient :

- Rez-de-chaussée : sa superficie est de 179 mètres carrés et il contient un hall couvert.

Premier étage supérieur : sa superficie est de 173 mètres carrés et contient un appartement composé d'un salon, de deux chambres, d'une cuisine, d'une salle de douche, d'un couloir et de deux halls.

- Deuxième étage partiel : sa superficie est de 51 mètres carrés et contient une pièce et un toit.

tous les composants de l'immeuble : les fondations, la structure et les plafonds sont en béton armé, ses murs intérieurs et extérieurs sont en briques, les portes et les fenêtres sont en bois et son sol est en céramique et en carreaux de mosaïque.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à cinq cent neuf mille deux cents dinars (509.200,000 DT), outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente (adjudication) :

Le lundi 27 février 2023 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana.

La visite des lieux :

Toute la journée sur les lieux et pour d'amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant maître Chedly Mohamed ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de l'Ariana.

Toute personne voulant participer aux enchères, doit procéder à la consignation du 1/3 de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable du gouverneur exigée par la loi.

2023400187VEPA1

Vente aux enchères publiques suit à une saisie immobilière

Maître Chedly Mohamed

Avocat prés la cour de cassation

Rue du Lac Mâlaren - Résidence Tej Bouhaira les Berges du Lac Tunis

Tél/Fax : 71860264

Mobile : 98934584

MF : N°923919Z/A/P/000

Créancière saisissante :

La Société tunisienne saoudienne d'investissement TSI, société anonyme SA, immatriculée au registre de commerce B1150411997 et son numéro d'identification unique 0381447G, au capital de 2 millions de dinars, en sa qualité de créancier hypothécaire et dont le siège social sis au boulevard de la terre imm Ines, Centre Urbain Nord 1080 Tunisie, en la personne de son représentant son avocat, et son siège légalement choisi à cet égard, et les démarches qui peuvent en découler depuis le cabinet de son avocat, maître Chedly Mohamed , avocat à la cassation, sis à la rue Lac Mâlaren - la résidence du Taj Al-Bouhaira, bloc d'Emeraude - au premier étage, appartement numéro 3, les Berges du Lac I, Tunis 1053, propriétaire d'un identifiant unique 923919Z.

Débitrice saisie :

Samah bint Moncef bin Al-Tayeb Aarem, ép Loukil, titulaire de la CIN n°04765828 en date du 14/3/2001, sa profession est représentante commerciale dans une entreprise, et elle habite au n°11 rue Ahmed Rami Belvédère, Tunis, (en qualité de caution solidaire et hypothécaire) de la «Société LOUKIL INVESTMENT GROUP SA» LIG en la personne de son représentant légal, une société anonyme avec un numéro d'identification unique H1306196, dont le siège social est au n°62, rue Carthage, Tunis 1000.

L'avocat poursuivant :

Maître Chedly Mohamed, avocat à la cour de cassation, sis à la rue Lac Mâlaren - la résidence du Taj Al - Bouhaira, bloc d'Emeraude - au premier étage, appartement numéro 3, les Berges du Lac I, Tunis 1053, propriétaire d'un identifiant unique 923919Z.

Désignation du bien saisi et mis à la vente :

Le bien immobilier dénommé "Robinson V" (objet du titre foncier n°129294 Tunis) est situé à la rue Tayeb El Mheiri, Nord Marsa.

Ce terrain est d'une superficie de 1488 mètres carrés divisé en 1488 parties, qui se compose de la parcelle numéro 01 du plan de lotissement du titre foncier n°36252. L'accès à ce terrain est possible à travers rue Zuhair Al- Saafi, Le bien objet de la vente est un terrain en pente avec des arbres forestiers, et on y accède par rue Zuhair Al- Saafi. Les frontières du bien sont : au nord : terrain avec arbres forestiers, au sud : terrain avec arbres forestiers, à l'est : terrain avec arbres forestiers, et à l'ouest : rue Al Taieb Al Mhiri.

Le bien immobilier est situé dans un espace public vert, Uva, et peut être utilisé comme jardins, installations de loisirs, parc familial et des jeux pour enfants.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à un million cent trente mille cinq cents trente trois dinars, 296 millimes (1.130.533,296 DT), outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente (adjudication) :

Le mardi 28 février 2023 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la rue bab bnet Tunis.

La visite des lieux :

Toute la journée sur les lieux et pour d'amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant maître Chedly Mohamed ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de Tunis 1.

Toute personne voulant participer aux enchères, doit procéder à la consignation du 1/3 de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable du gouverneur exigée par la loi.

2023400188VEPA1

Saisie immobilière

Le saisissant : Société Ben Issa frère, représentée par son gérant Mr Fethi ben Issa, ayant registre de commerce n°B1121071996, registre national des entreprises 0359537R, matricule fiscal 359537R/A/M/000 K demeurant à l'avenue Habib Bougatfa El Alia Bizerte.

Le saisi : Mr Slim Ben Abderrazak El Majdoub, résidant à rue Ibn Hani El Alia Bizerte

Avocat poursuivant : Maître Raja Dridi, demeurant au 02 rue Ibn Khaldoune Bizerte.

Le titre exécutoire : jugement civil émis par le tribunal de première instance de Bizerte sous le n°31513 en date du 18/5/2021, objet d'un avis de Maître Talel Toukabri huissier notaire sous le n°3640 du 18/4/2022.

Immeuble saisi : il s'agit de 641.2954 parts indivises égales à 641.2954 m² revenant au saisi de la totalité de 4031 parts, qui composent le titre foncier sus indiqué, dans la superficie totale est de 4031 m², sis au bord de la route nationale n°52 entre El Alia et Ras Jabal, Henchir Henna - El Alia au sud gouvernorat de Bizerte. Il s'agit d'un terrain à usage agricole, ayant la

forme d'un losange comportant un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée utilisé comme écurie et d'un studio, la partie restante qui entoure l'immeuble est vide.

Les charges réelles grevant l'immeuble : le bien n'est grevé d'aucune charge réelle sauf opposition conservatoire du 28/4/2022 dépôt Bizerte vol 01 n°1185 en faveur de la saisissante.

Mise à prix égale à la valeur déterminée de l'immeuble : le prix de l'immeuble saisi est estimé à cinquante trois mille six cent soixante trois dinars six cent millimes (53.663,d 600) selon l'expertise réalisée par l'expert Mohamed Hédi Issiou suite à une ordonnance sur requête sous le n°66315 du 31/5/2022.

Date et heure de l'adjudication : l'adjudication de l'immeuble sujet de cette affaire aura lieu à l'Audience de saisis immobilière devant le tribunal de première instance de Bizerte et ce le Mardi correspondant au deux Mars de l'année deux mille vingt trois (02/3/2023) à partir de neuf heures du matin et qui suit, à son siège sis au Palais de justice de Bizerte Quai Tarek Ibn Zied Bizerte.

Toutes personnes voulant visiter l'immeuble pourra le faire tout au long de la semaine et ce seulement pendant la journée, pourra aussi examiner le cahier des charges en revenant greffier du tribunal de première instance de Bizerte ou bien au bureau d'avocate poursuivante.

Toutes personnes voulant participer à cette saisie devra assurer le un tiers du prix égal à la valeur déterminé avant l'adjudication. Les non résidants voulant y participer pourront et sont tenus de se procurer en plus d'une autorisation l'égale.

L'avocate poursuivante Maître Raja Dridi Avocate auprès de la cour de cassation.

2023400199VEPA1

Avis aux créanciers

Vente d'un fonds de commerce par appel d'offre

STE LINA CAR

Adresse : Rte de Djerba km 0.5 - Zarzis

Matricule fiscal : 1120674P

Registre de commerce : B20180482009

Maître Jmel Sami mandataire de justice de la société «LINA CAR» dénonce qu'en application de la décision de premier gouverneur d'enquête Cinquième Charge au Tribunal de Première Instance de Médenine, le 23/12/2022, cession de la société «LINA CAR», au moyen d'une invitation à acheter par appel d'offre qui comprend un fonds de commerce exerçant la location de voiture touristique sise à la Rte de Djerba km 0.5 - Zarzis par appel d'offre met à la disposition du public le cahier des charges de la vente qui a été visé par Monsieur le Gouverneur de la Première Enquête près la cinquième charge du Tribunal de Première Instance de Médenine le 24/01/2023 Et quiconque est intéressé peut retirer ce dernier, à compter de la date de publication de cette annonce, au cabinet du Maître Jmel Sami situé à l'Avenue Habib Bourguiba - Immeuble Atig - Médenine 4100.

Les offres doivent être envoyées par courriers par lettres recommandées et avec accusé de réception et dans des enveloppes fermées qui ne portent que le signe «ne pas ouvrir : offre cession de «LINA CAR» envoyés au cabinet Jmel Sami à l'adresse mentionnée ci-dessus.

La date limite d'acceptation de l'offre est fixée 8/02/2023, les offres reçues après la date limite ci-dessus ne seront pas acceptées.

2023R00226VEPA2

Extrait d'un jugement

La chambre commerciale présidée par Madame Lamia Kammoun, et composée des deux assesseurs Monsieur Abdellaziz Fourati et Madame Sirine Lahyani, les deux commerçants Messieurs Abderrazak Ben Arab et Mohamed Lajmi avec la présence du représentant du ministère public Monsieur Abdelmoez Ben Salah assisté par le greffier du tribunal Madame Basma Bouzid a pris en date du 10 janvier 2023 dans l'affaire n°212 le jugement suivant :

Le Tribunal a décidé en premier ressort de clôturer les procédures de redressement judiciaire ouvertes conformément au jugement n°212 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sfax le 24/8/2008 au profit de la société de gestion des stations de louage de Sfax, société anonyme immatriculée au registre du commerce sous le numéro B193091996 par l'expiration de son obligation et la déclaration de la fin des procédures définitivement, et autorisant le greffier du tribunal à adresser le contenu de ce jugement au Registre National des Entreprises et le publier au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023X00134VEPA2

Ouverture de la procédure de règlement judiciaire

Société «SONIM»

Société à Responsabilité limitée (SARL)

MF : V 0012197

Adresse : Siège social situé à la rue des usines zone industrielle Sidi Rzig

Capital social : 225 000 ,000 DT

Suivant la décision du tribunal de première instance de Ben Arous statuant en chambre de conseil du 20-01-2023 relative à l'affaire n°2022-321 Société SONIM enregistrée au registre national sous le n° V0012197 il a été décidé ce qui suit :

- Entamer la procédure de règlement judiciaire de la société SONIM.

- La nomination du juge Madame Houda Chaabeni en tant que juge commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant qu'administrateur judiciaire domicilié à l'appartement A 3-1 immeuble Fill 2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2023400193VEPA2

Clôture de séquestration judiciaire

Le séquestre judiciaire Aifa Badreddine, en qualité de séquestre de tous les biens immobilier et mobilier de Abdelkarim Trabelsi ; Il a été nommé en vertu de la décision judicaire le changement de séquestre daté le 5/8/2013 ; relatif au jugement en référé émis par le tribunal de première instance de Tunis numéro 4758 datée du 31/10/2011 et immatriculer au tribunal sous le numéro 727, informe le public, que les travaux de séquestration ont été levé et clôturé sous la tutelle de son excellence le juge administrateur Madame Wafa Ben Daib en exécution de sa décision annoncée le 16/01/2023.

2023400195VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant l'ordonnance sur requête n°60516 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 30/3/2021, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad Cité administrative, Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur de la succession du feu Sadok Khouja et la nomination de madame Wiem Ouni juge commissaire.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les quinze jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2023400197VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

Qatar National Bank - Tunisia

«QNB»

S.A au capital de 154.000.000 dinars

IU : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de QNB, sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire et ce, le Mercredi 22 Février 2023 à 9 h (11 h horaire Doha) par vidéo-conférence et au siège social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la Banque;

2. Modification de l'article six (6) des statuts de la Banque.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques, Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2023R00218SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE RAPID RECOUVREMENT (FILIALE DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS « B.T.E »)

SA au Capital de 300 Milles Dinars

Siège Social : Immeuble Ennour 5ème étage, Centre Urbain Nord – Cité Mahrajène - Tunis

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises « R.N.E » : 802595/C

Messieurs les actionnaires de la Société RAPID RECOUVREMENT (Filiale de la BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS « B.T.E ») sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) qui aura lieu le Mardi 21 Février 2023 à 14H00 au Siège de la Banque de Tunisie et des Emirats « B.T.E » sis au Boulevard Med Beji CAID ESSEBSI, Lot AFH-BC8 -Centre Urbain Nord 1082 - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et les finances de la société relatif à l'exercice 2022 ;

Lecture des rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2022 ;

Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022 ;

Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2022 ;

Approbation du renouvellement de mandats de deux administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur au conseil d'administration de la société ;

Approbation du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

N.B. Les documents relatifs à ladite Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les délais légaux.

2023R00241SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société El Mawarid Tunisienne - Sté en liquidation

S.A au capital : 1.200,000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Tunis

I.U : 04924157E

Les actionnaires de la société El Mawarid Tunisienne, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 28 février 2023 à 10h, au siège social, suite à la demande de son liquidateur Mr. Karim Soltani à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du rapport du liquidateur concernant la situation financière de la société ainsi que le plan de liquidation qu'il s'engage à exécuter.

2023400189SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Madame Haouicha bent Ali Rhouma épouse feu Khlifa Brini déclare avoir perdu le titre de propriété n° 15/39967 en date du 01/12/2014 objet du titre foncier n°21513 Monastir.

La perte du dit titre a été déclarée au poste de police de Ouardanine selon l'attestation de perte n°37 en date du 19/01/2023.

2023S00107DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Habiba Bent Mohamed Ben Ali Ben Amor née à Kalaa Kébira le 13/10/1954 titulaire de la CIN 02829147 déclare la perte du titre de propriété n°03/6397 objet de titre foncier n°101505 Sousse sis à Kalaa Kébira Sousse une attestation de perte a été délivrée sous le n°53 le 18/01/2023 par la police de Kalaa Kébira.

2023S00110DIVD2

Avis

Mr Mokhtar Ben Khalifa annonce qu'il a perdu le titre de sa propriété concernant les trois terrains situés à El Kallabin Kerkennah Sfax objet d'un contrat de vente rédigé le 13 Août 1995 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 27 Mai 1996 reçu n°2541 établi par les notaires Mohammed Mzid et Son fils Mohammed et il veut avoir un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Hichem Krichen à Remla

Kerkennah Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apparition, toute opposition après ce délai ne sera prise en considération.

2023X00130DIVD2

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU COMMERCE ET DU
DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS
OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

BILAN

(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations Incorporelles	4	1 236 067	1 151 516
Amortissements		-1 119 210	-1 050 464
		116 857	**101 052**
Immobilisations corporelles	4	54 885 318	51 519 501
Amortissements		-36 991 151	-34 639 743
		17 894 167	**16 879 758**
Immobilisations financières	5	37 089 678	38 735 789
Provisions		-13 175 832	-13 875 430
		23 913 846	**24 860 359**
Total des actifs non courants		**41 924 870**	**41 841 169**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	211 209 034	214 059 167
Provisions		-46 364 147	-977 223
		164 844 887	**213 081 944**
Clients et comptes rattachés	7	898 286	1 210 306
Provisions		-587 546	-587 546
		310 740	**622 760**
Autres actifs courants	8	44 379 813	40 143 650
Provisions		-13 246 612	-7 815 303
		31 133 201	**32 328 347**
Placements et autres actifs financiers	9	0	84 260
Liquidités et équivalents de liquidités	10	29 980 242	17 292 596
Total des actifs courants		**226 269 070**	**263 409 907**
Total des actifs		**268 193 940**	**305 251 076**

BILAN
(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux Propres			
Fonds de dotation		500 000	500 000
Reserves pour fonds social	22	-1 585 283	-1 602 926
Autres capitaux propres		28 868 512	29 618 512
Resultats reportés		-277 464 531	-278 567 980
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		**-249 681 302**	**-250 052 394**
Résultat de l'exercice		**-120 193 480**	**8 378 065**
Total des capitaux propres		**-369 874 782**	**-241 674 329**
Passifs			
Passifs non courants	12		
emprunts		150 841 463	150 841 463
Provisions pour risques et charges		-	-
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	119 107 306	62 151 695
Provisions pour risques et charges	14	54 962 023	1 558 602
Autres passifs courants	15	10 145 699	7 904 697
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	303 012 231	324 468 948
Total des passifs		**638 068 722**	**546 925 405**
Total des capitaux propres et des passifs		**268 193 940**	**305 251 076**

ETAT DE RESULTAT
(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	682 064 672	664 178 785
Cout des ventes	18	-667 149 589	-623 437 347
Marge Brute		**14 915 083**	**40 741 438**
Autres produits d'exploitation	19	12 106 532	20 271 394
Frais de distribution		-14 491 864	-14 421 313
Frais d'administration		-15 537 278	-15 085 731
Autres charges d'exploitation	20	-105 643 433	-5 616 746
Résultat d'Exploitation		**-108 650 960**	**25 889 042**
Produits financiers		294 000	1 525 389
Charges financières		-20 166 727	-21 928 093
Produits des placements	21	3 859 706	2 259 715
Autres gains ordinaires		5 457 473	1 340 863
Autres pertes ordinaires		-259 935	-4 613
Resultat des activités ordinaires avant impot		**-119 466 443**	**9 082 303**
Impot sur les bénéfices		**-727 037**	**-704 238**
Resultat des activités ordinaires après impot		**-120 193 480**	**8 378 065**
Resultat Net de l'Exercice		**-120 193 480**	**8 378 065**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
Flux de tresorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		770 576 251	712 887 375
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-750 694 942	-731 286 376
Interéts reçus		1 249 887	1 570 187
Impots sur les benefices payés		-	-
Subvention d'exploitation reçue		9 353 175	6 699 110
Flux de tresorerie provenant de l'exploitation		**30 484 371**	**-10 129 704**
Flux de trésorerie liés aux activités d' investissements			
* Decaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles		-4 061 983	-440 437
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	32 800
* Decaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		639 834	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		**-3 422 149**	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		2 327 656	393 171
Encaissements provenant des emprunts		10 000 000	5 000 000
Remboursement des emprunts		-26 702 232	-24 051 000
Flux de tresorerie provenant des activités de financement		**-14 374 576**	**-18 657 829**
Variations de trésorerie		**12 687 646**	**-29 195 170**
Trésorerie au début de l'exercice		**17 454 532**	**46 649 702**
Trésorerie à la clôture de l'exercice		**30 142 178**	**17 454 532**

Schéma des soldes intermediaires de gestion
(Exprimé en dinars)
Exercice clos le 31 decembre 2021

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2021	2020
Ventes marchandises	427 230 754	cout d'achat des marchandises vendues	403 474 312	Marge commerciale	23 756 443	32 364 892
Revenus	254 833 918					
Production stockée	-11 057 895	Destockage de production	-			
Total	**243 776 023**		**-**	Production	**243 776 023**	**268 311 371**
Production	243 776 023	Achats consommés	252 617 383	Marge/coût de matière	-8 841 360	8 376 547
Marge commerciale	23 756 443					
Marge sur coût de matière	-8 841 360					
Subvention d'exploitation	9 259 699					
Total	**24 174 782**	Autres charges externes	**4 214 003**	Valeur ajoutée brute	**19 960 778**	**54 307 471**
Valeur ajoutée brute	19 960 778	Impots et taxes	554 265			
		Charges de personnel	22 959 826			
Total	**19 960 778**		**23 514 090**	Excedent brut d'exploitati	**-3 553 312**	**29 892 894**
Excedent brut d'exploitation	-3 553 312	Autres charges ordinaires	-426 661			
Autres produits ordinaires	8 304 307	Charges financières	21 607 107			
Produits financiers	5 594 085	Dotations aux amortissements et aux provisions	108 631 077			
		Impôts sur le resultat ordinaire	727 037			
Total	**10 345 080**		**130 538 560**	Resultat des activités ordinaires	**-120 193 480**	**8 378 065**

2023R00216BCFA5